



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 031 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 3 novembre 2010

—
Président

M. David Tilson

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 3 novembre 2010

•(1535)

[Traduction]

Le président (M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC)): La séance est ouverte.

Mesdames et messieurs, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration tient aujourd'hui, le mercredi 3 novembre 2010, sa 31^e séance. Conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 23 septembre 2010, nous examinons le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Nous étudions le projet de loi article par article.

M. Wrzesnewskyj m'a informé qu'il souhaitait...

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je crois que le comité a fait de l'excellent travail sur ce projet de loi. Il a montré qu'il pouvait travailler de façon constructive. Un certain nombre d'amendements nous sont arrivés, certains hier, d'autres ce matin, ce qui n'a pas laissé assez de temps pour la consultation.

Je tiens à ce que nous persistions, ensemble, dans le même esprit de consultation. C'est pourquoi je pense... Si je comprends bien, ces amendements donnent également du fil à retordre à la greffière. Ils seraient un peu plus complexes que prévu.

J'estime que pour étudier sérieusement le projet de loi et les amendements et donner à tous la possibilité d'oeuvrer collectivement à améliorer la loi, le comité ferait bien de suspendre ses travaux pendant une semaine pour nous permettre, entre-temps, d'être attentifs à produire des amendements qui satisferont tout le monde.

Le président: Il n'y a pas de discussion.

Tous ceux qui sont pour l'ajournement de la séance?

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): La levée de la séance?

Le président: Oui.

Mme Olivia Chow: Mais je pensais...

Le président: Il n'y a pas de discussion.

Mme Olivia Chow: Pas de discussion?

Le président: Il n'y a pas de discussion sur une motion d'ajournement.

Mme Olivia Chow: Oui, monsieur le président, il y en a.

Le président: Pardon.

M. Wrzesnewskyj a présenté une motion d'ajournement des travaux, et il n'y a pas de discussion sur une motion d'ajournement.

Mme Olivia Chow: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

Le président: Eh bien, c'est que nous sommes au beau milieu d'une mise aux voix. Comment peut-on invoquer le Règlement dans cette situation?

Nous allons voter maintenant. En fait, j'ai vu beaucoup de mains levées, mais je tiens à savoir à qui elles appartenaient.

Tous ceux qui sont pour...

M. Rick Dykstra (St. Catharines, PCC): Puis-je demander un vote par appel nominal, s'il vous plaît?

Le président: D'accord, madame la greffière...

Mme Olivia Chow: La séance est levée jusqu'à quand?

Le président: M. Wrzesnewskyj a dit que c'est jusqu'au lundi après la pause.

Mme Olivia Chow: Et on ne peut pas demander de continuer à travailler sur ces amendements aujourd'hui?

Le président: Vous pouvez y travailler, mais de manière non officielle, pas en comité. Vous pouvez travailler entre vous.

Ça suffit, vous savez. Nous sommes au beau milieu d'un vote. La greffière va maintenant consigner les noms.

Tous ceux qui sont pour la motion d'ajournement?

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

•(1540)

Le président: Je déduis de ce vote que la réunion du sous-comité est annulée.

La prochaine réunion aura lieu lundi prochain, à la même heure. La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>